

## LE SECTEUR CULTUREL SE MOBILISE

Traiter le viol, le harcèlement sexuel, les violences sexistes et sexuelles, et toute forme d'emprise, c'est l'une des mesures-phares du plan annoncé par le ministère de la Culture aux Assises de la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma, qui se sont tenues en novembre 2019 au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

La Fesac (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma), cinq organisations syndicales – CGT Spectacle, CFE-CGC, CFTC, FASAP FO, CFDT Communication Conseil, Culture - le CNC et Audiens mettent en place, avec le soutien du ministère de la Culture, une cellule d'écoute à destination des victimes ou des témoins de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel ou du cinéma, en milieu professionnel, accessible à tous les artistes et les techniciens.

Cette cellule d'écoute et de soutien garantit la confidentialité des appels de victimes ou de témoins de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles, partout en France.

Les personnes contactant la cellule seront orientées vers :

- des psychologues clinicien-ne-s expérimenté-e-s,
- une consultation juridique spécialisée.

### Faire appel à la cellule :

- un seul numéro de téléphone : **01 87 20 30 90**

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

- ou par mail à tout moment : **violences-sexuelles-culture@audiens.org**

Vous serez recontacté-e au plus tard le jour ouvré suivant votre demande.

Les référent-e-s « harcèlement sexuel » peuvent bénéficier de l'accompagnement psychologique de la cellule.

Une consultation médicale dédiée est mise en place au sein du Pôle santé Bergère, le centre médical d'Audiens situé au 7 rue Bergère, à Paris 9<sup>e</sup>.

Les médecins du travail peuvent également être sollicités.